

Commune de Châteaubernard (Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil huit, le douze du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du six juin deux mil huit, sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire de Châteaubernard.

Présents :

Daniel BOYER, Pierre-Yves BRIAND, Isabelle BRETON, Eric LIAUD, Nicole NAMBLARD, Philippe OURTAAU, Christel GOMBAUD, Michel DAMY, Dominique PETIT, Renée MARCHAND, Michel TIRACCI, Frédéric CONTER, Marie-Christine BRISSON, Cédric DAGNAUD, Chantal MARCU, Karine ROY, René CHAUVEAU, Christiane PUISSANT, Monique FOUCHER, Catherine BOINOT, Patrick GUINEBERT

Etaient excusés :

**Pierrette DAGNAUD, ayant donné procuration à Cédric DAGNAUD
Christiane PUISSANT, ayant donné procuration à Daniel BOYER
Christophe BAUDRY,
Jean-Claude FAYEMENDIE, ayant donné procuration à Patrick GUINEBERT
Jean-Pierre VINCENT, ayant donné procuration à Catherine BOINOT
Geneviève NADEAU-FAYEMENDIE**

Secrétaire de séance :

Dominique PETIT

D. n°2008 - 54	Projet éducatif du Centre de Loisirs municipal « Les Marronniers »
-----------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Ville de Châteaubernard a signé un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales prenant effet le 1^{er} janvier 2007. Il expose que, dans ce cadre, il y a lieu de se prononcer sur le projet éducatif du centre de loisirs municipal sans hébergement « les Marronniers ».

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Adopte le projet éducatif tel que défini en annexe.

D. n°2008 - 55	Désignation d'un correspondant défense
-----------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque commune est amenée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Il ajoute que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur René CHAUVEAU

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Désigne Monsieur René CHAUVEAU comme correspondant défense.

D. n°2008 - 56**Attribution des subventions associatives**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 mai 2008, a délibéré sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations. Il ajoute qu'il y a lieu de délibérer sur l'octroi de subventions aux associations dont les dossiers de demande sont parvenus tardivement ou de façon incomplète.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau ci-dessous.

Associations	Montants attribués	Votes
Terre des Hommes	100 €	Unanimité
INFO 16	500 €	Unanimité
La Prévention Routière	150 €	Unanimité
Université Inter-Ages du Cognaçais	100 €	Unanimité
Visicoeurs de la Charente	150 €	Unanimité
Ted 16	0 €	Unanimité
PEEP 16	0 €	Unanimité
ADAPEI	0 €	Unanimité

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association AS sportive cycliste dans le cadre de l'organisation d'une course cycliste nocturne dans les conditions suivantes :

Associations	Montants attribués	Votes
AS sportive cycliste	1000,00 €	Unanimité

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions de fonctionnement aux associations comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

D. n°2008 - 57**Aides aux voyages scolaires – année scolaire 2007-2008**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville de Châteaubernard aide traditionnellement les familles de la commune dont les enfants scolarisés en collèges et lycées participent à des séjours pédagogiques ou échanges scolaires.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes suivantes sur la base d'une aide de 46,00 € par enfant pour un voyage par annéescolaire.

Etablissement	Destination du Voyage	Coût du voyage	Dates du voyage	Nombre d'enfants concernés	Participation Ville de Châteaubernard
Collège Félix Gaillard	Voyage à MESCHERS	90 €	Du 24 au 28/09/ 2007	14 enfants	644,00 €
Collège Elisée Mousnier	Voyage Ski		Du 20 au 25/01/2008	16 enfants	736,00 €
Collège Elisée Mousnier	Voyage en Espagne		Du 29/03 au 04/04/ 2008	4 enfants	184,00 €
Collège Elisée Mousnier	Voyage en Allemagne		Du 05 au 14/03/2008	1 enfant	46,00 €
Lycée Jean-	Voyage en Irlande	335 ,40 €	Du 11 au 17/03/2008	3 enfants	138,00 €

Monnet	Dublin				
Lycée Jean-Monnet	Voyage en Espagne - Barcelone	331 ,00 €	Du 31/03 au 05/04/2008	4 enfants	184,00 €
Lycée Jean-Monnet	Voyage en Espagne - Grenade	350 ,00 €	Du 29/03 au 04/04/2008	2 enfants	92,00 €
Lycée Jean-Monnet	Voyage en Italie	666 ,00 €	Du 25 au 30/03/ 2008	2 enfants	92,00 €
Lycée Jean-Monnet	Voyage à Piau Engaly	345 ,00 €	Du 13 au 18/01/2008	4 enfants	184,00 €
Lycée Jean-Monnet	Voyage aux U.S.A.	1 150 ,00 €	Du 5 au 25/04/2008	3 enfants	138,00 €
Collège St Joseph	Voyage à Vienne	370,00 €	Du 2 au 8/03/ 2008	3 enfants	138,00 €

TOTAL					2 576,00 €
-------	--	--	--	--	------------

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les demandes ci-dessus, sur la base d'une aide de 46,00 € par enfant pour un voyage par année scolaire.

D. n°2008 - 58

Indemnité d'un stagiaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre d'une formation sportive en alternance qualifiante, la Ville de Châteaubernard accueille depuis le 1er Janvier 2008 et pour une année, un jeune stagiaire domicilié sur Poitiers.

Cette formation n'est pas rémunérée, cependant le coût de la formation est pris en charge par les ASSEDIC et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration sont à la charge de l'intéressé.

Le jeune stagiaire apporte une aide conséquente dans le cadre des activités des centres de loisirs et des écoles primaires de la Ville. Il est présent une semaine sur deux environ en période scolaire et pendant toutes les vacances scolaires. Le stage n'est pas rémunéré.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la prise en charge d'une partie des frais inhérents au stagiaire. Le défraiement pourrait s'inscrire sur la base de 600 € mensuel du 1er Juillet au 31 Décembre 2008 ;soit une somme globale de 3 600 € équivalent à 300 € mensuel sur 12 mois de présence.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Accepte la prise en charge des frais du stagiaire dans les conditions évoquées ci-dessus.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de reporter et d'actualiser dans un même document les durées d'amortissement des immobilisations ainsi qu'il suit :

DUREES D'AMORTISSEMENT

<u>a) Immobilisations incorporelles</u>	
Logiciels	1 an
Frais d'études (non suivis de travaux)	5 ans
Subventions d'équipement (fonds de concours)	10 ans
<u>b) Immobilisations corporelles</u>	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique/électronique	5 ans
Matériel de sonorisation, divers	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et matériel de chauffage	15 ans
Appareils de levage - ascenseurs	30 ans
Appareils de laboratoire	5 ans
Matériel médical	3 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	8 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Feux tricolores et signalisation	10 ans
Plantations et fleurissements	15 ans
Autres agencements et aménagement de terrains	15 ans
Bâtiments légers-abris	10 ans
Instruments de musique	5 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	15 ans
Installations électriques et téléphoniques	15 ans
Equipements péri-scolaires - centre de loisirs	5 ans
Guirlandes et illuminations	5 ans
Matériel d'entretien des espaces verts	5 ans
Tests psychologiques	3 ans

Fonds documentaire bibliothèque/médiathèque	3 ans
Petits équipements divers	3 ans

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,

Vu la délibération en date du 22 Juillet 2004 relative fixant les durées d'amortissement des immobilisations

Vu la délibération n° 2006-22 portant actualisation du tableau des durées d'amortissement au titre de l'exercice 2005

Vu la délibération n° 2007-29 portant actualisation du tableau des durées d'amortissement des travaux financés sous forme de fonds de concours

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le tableau des durées d'amortissement des immobilisations tel que présenté ci-dessus.

D. n°2008 - 60	Animations Fête de la Musique
-----------------------	--------------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Ville de Châteaubernard organise sa Fête de la Musique le 21 juin 2008. Dans ce cadre, des artistes amateurs animeront la manifestation. Ils ont émis une demande de remboursement de leurs frais (déplacement, assurances).

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les points suivants :

- Il est proposé d'accorder une indemnité à deux jeunes artistes amateurs, soit 75 € chacun.

- Il est également proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association de jonglage, « La Jongle en Folie » et une indemnité de 100 € à un amateur d'orgues de barbarie.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Accepte la prise en charge des frais des artistes amateurs dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2008 - 61	Création d'un marché local
-----------------------	-----------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Ville de Châteaubernard dispose d'un marché dans le quartier des «Quillettes» chaque vendredi matin. Considérant l'intérêt pour la ville de disposer d'un second marché au centre bourg en début de semaine il est proposé d'établir un marché de denrées alimentaires et produits divers chaque mardi matin au centre bourg.

Depuis le mardi 3 Juin 2008, le marché a été installé. Un bilan avec tous les partenaires concernés sera réalisé régulièrement et des modifications pourront être apportées. Dans le courant du dernier trimestre de l'année une décision interviendra sur la pérennisation de ce marché.

La mise en place de ce marché doit permettre de :

- Répondre aux besoins des personnes rencontrant des difficultés de déplacement
- Développer du lien social au sein de la commune
- Développer les services de proximité
- Développer des animations en centre bourg.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer favorablement sur la mise en place de ce marché local.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Se prononce favorablement sur la mise en place de ce marché local.

D. n°2008 - 62

Achat d'un terrain

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'acquisition de parcelles de terrain, cadastrées AT 130 et AT 135 appartenant aux consorts MATHIEU, dans le cadre de l'aménagement de la zone (accès à la rue Jean Prévotière), pour une superficie totale de 12 a 63 ca.

D'après une estimation des Domaines, la valeur de ces terrains situés au POS en zone 1AU peut être estimée sur la base de 10 € le m², soit à un total d'environ 12 600 €.

Le vendeur a cependant sollicité un prix de vente nettement supérieur. Monsieur le Maire, en accord avec le vendeur, propose au conseil municipal de se prononcer sur un prix d'achat de 11€ le m² correspondant au prix des domaines augmenté de 10%.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Autorise le Maire à se porter acquéreur des parcelles cadastrées AT 130 et 135, sur la base de 11 € le m², soit un total de 13 893 €..

D. n°2008 - 63

Création de postes du personnel communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la stagiairisation de deux agents contractuels, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Filière technique – Titulaire

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet – échelle 3 de rémunération. Pour les besoins des services techniques.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) – échelle 3 de rémunération. Pour les besoins du service des agents des écoles.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Adopte les modifications au tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} juillet 2008.

Charge le Maire de l'exécution de la présente.

D. n°2008 - 64

Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre en compte une modification à apporter au Budget 2008 de la commune. Il s'agit d'une écriture liée aux amortissements pour un montant de 48 €, comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la décision modificative telle que proposée par Monsieur le Maire et jointe en annexe.

D. n°2008 - 65

Tarif municipal relatif au stage d'été « arts plastiques »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'organisation d'un stage d'arts plastiques l'été prochain, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en place d'un tarif municipal.

La facturation du stage est proposée sur la base d'un forfait de :

- 20 € pour les personnes domiciliées à Châteaubernard
- 25 € pour les personnes domiciliées hors Châteaubernard

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le tarif municipal du stage d'arts plastiques dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2008 - 66

Signature d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de recruter une personne en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement pour une durée de 9 mois, avec effet à compter du 17 juin 2008, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Il propose que la rémunération soit fixée à hauteur de 104 % du taux du S.M.I.C. horaire en vigueur.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Autorise le Maire à signer le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi avec effet au 17 juin 2008,

Dit que la rémunération afférente est fixée à 104 % du taux du S.M.I.C. en vigueur.